

LE CHASTEL-NOUVEL

Recensement de la population - La population de la Commune sera recensée à partir du 19 janvier.

Le recensement a beaucoup d'importance pour la collectivité. Le montant de la participation de l'État au budget de la Commune est en effet directement fonction du nombre de ses habitants. Depuis plusieurs années Le Chastel-Nouvel se développe et il est important pour cela de tenir au plus près les chiffres de sa population.

Merci donc aux habitants de réserver le meilleur accueil à Joséphine et Claudette, agents recenseurs, qui passeront prochainement à domicile.

Les réponses sont strictement confidentielles et anonymes, le secret professionnel les couvre.